

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 22 AVRIL 2011 A 18H00

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique,
Turcat Danielle.

et Messieurs Chito Christian, Guillemard Hubert, Lamoine
Jean-Paul, Maire Patrick, Michard Claude, Pinton Georges, Pommier Jacques

Etait excusé : Monsieur Beaumont Marc

Etait absent : Néant

Ordre du jour :

- ✕ Budget 2011
- ✕ Questions diverses

Budget 2011 :

Monsieur Le Président ouvre la séance et propose à Sophie Rafert de donner lecture du budget. La présentation est faite simultanément pour le budget réalisé 2010 et la proposition de budget primitif 2011.

Le vote des Comptes Administratifs est proposé par Monsieur POMMIER.

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>

Compte administratif 2010 :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
565 951,74 €	866 150,32 €	300 198,58 €	1 667 639,84 €	1 229 889,03 €	- 437 750, 81 €

Excédent de fonctionnement cumulé : 300 198,58 €

Résultat reporté à la section fonctionnement du budget primitif 2011 : 178 749,17 €

Virement à la section d'investissement du budget primitif 2011: 121 449,41 €

Approbation du C. A. 2010 à l'unanimité

Budget Primitif 2011 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
850 345,00 €	850 345,00 €	2 037 397,60 €	2 037 397,60 €

Approbation du B. P. 2011 à l'unanimité

BUDGET ANNEXE (Atelier Relais de la ZA Villebret)

Compte administratif 2010 :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde
5 081,00 €	22 823,68 €	17 742,68 €	19 358,55 €	9 496,47 €	-9 862,08 €

Excédent de fonctionnement cumulé : 17 742,68 €

Résultat reporté à la section fonctionnement du budget primitif 2011 : 7 880,60 €

Virement à la section d'investissement du budget primitif 2011 : 9862,08 €

Approbation du C. A. 2010 à l'unanimité

Budget Primitif 2011 :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
22 880,00 €	22 880,00 €	20 105,00 €	20 105,00 €

Approbation du B. P 2011 à l'unanimité

Vote des 4 taxes et de la Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ). Proposition à taux inchangés :

TH : 1,97

TFB : 0,674

TFNB : 1,72

CFE : 1,64

FPZ : 24,01

Vote des taux : Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 11
Les taux sont approuvés

Vote des taux de TEOM pour chaque commune :

	Produit attendu	Bases prévisionnelles	Tx avant lissage (TxAvL)	Taux Unique (TxUq)	delta = TxUq- TxAvL	delta/4	taux lissé	Produit réel
Arpheuilles St Priest	27 609,00 €	202 668 €	13,62%	12,62%	-1,01%	0,00251588	13,37%	27 099,11 €
La petite Marche	15 683,00 €	141 163 €	11,11%	12,62%	1,51%	0,00376642	11,49%	16 214,68 €
Marcillat	75 368,00 €	709 282 €	10,63%	12,62%	1,99%	0,00497616	11,12%	78 897,50 €
Mazirat	23 728,00 €	181 755 €	13,05%	12,62%	-0,44%	0,00109629	12,95%	23 528,74 €
Ronnet	15 820,00 €	104 921 €	15,08%	12,62%	-2,46%	0,00615397	14,46%	15 174,32 €
Saint Fargeol	17 552,00 €	155 713 €	11,27%	12,62%	1,34%	0,003361	11,61%	18 075,35 €
Saint Genest	29 770,00 €	194 223 €	15,33%	12,62%	-2,71%	-0,0067783	14,65%	28 453,50 €
St Marcel en Marcillat	12 084,00 €	100 652 €	12,01%	12,62%	0,61%	0,00152675	12,16%	12 237,67 €
Sainte Thérènce	16 685,00 €	117 292 €	14,23%	12,62%	-1,61%	-0,0040219	13,82%	16 213,26 €
Terjat	17 844,00 €	131 248 €	13,60%	12,62%	-0,98%	0,00244804	13,35%	17 522,70 €
Villebret	103 292,00 €	778 324 €	13,27%	12,62%	-0,65%	0,00163665	13,11%	102 018,16 €
Produit total attendu	355 435,00 €							355 435,00 €
Bases totales		2 817 241 €						

Taux unique = pdt total attendu/ bases totales

12,62%

CALCUL DU TAUX UNIQUE: DELIBERATION DU 21/09/2010

Afin de déterminer le taux unique il convient de calculer la base correspondante au service rendu c'est à dire la **base pondérée** = Base X coefficient de la zone (correspond au service rendu)

$$2\,817\,241 \times 0,56 = 1\,577\,654,96$$

Le **taux de base** est obtenu par : produit attendu par le SICTOM / la base pondérée

$$355\,435 / 1\,577\,654,96 = 22,53\%$$

Le **taux unique** est égal à : taux de base X le coefficient de zone

$$22,53 \times 0,56 = \underline{\underline{12,62\%}}$$

Taux unique réel servant au calcul du tableau (sans arrondi) : 12.6164215273028 %

La variation (delta) pour chaque commune est différente. Le lissage permet de ramener le taux de chaque commune à un taux de 12.62 avec une variation annuelle régulière et équilibrée.

Il est important de noter que le taux de 12.62 est calculé sur les bases de 2011. Ce taux évoluera sur les années 2012, 2013, 2014 suivant les critères de lissage, de la valeur des bases locatives et du coût de la prestation du SICTOM.

Vote des taux de la TEOM : Abstentions : 1 Contre : 0 Pour : 10
Les taux sont approuvés

Questions diverses :

Gendarmerie : l'inauguration de la caserne de gendarmerie est projetée le lundi 6 juin 2011.

Réforme des collectivités territoriales :

Monsieur Chito fait état des derniers échanges avec les services de l'Etat. Lors de la dernière réunion de la CDCI, le lundi 18 avril, Monsieur le Préfet a annoncé une proposition de fusion de la Cté de Cnes avec celle de Pionsat et les communes de St-Eloy, Montaigut.... Qui n'appartiennent à aucun EPCI, soit près de 16 000 habitants. Cette orientation a été prise de concert avec le Préfet du Puy de Dôme. De suite, des contacts ont été pris avec l'Association Nationale des Elus de Montagne qui est présidée par Monsieur Vincent Descoeur, député du Cantal et qui accompagne les collectivités dans le processus de « défense » des droits des territoires de Montagne. Selon l'article 35, une dérogation au seuil de population peut être demandée dès lors qu'une commune de l'EPCI est classée en Zone Montagne. 10 autres cas analogues en France ont été répertoriés et sont en cours de traitement par l'association.

Par ailleurs, des échanges ont été également établis avec l'Association des Maires de France dont le président Jacques Pélissard propose une aide juridique.

Un courrier de la Préfecture avec la proposition parviendra dans les mairies et à la Cté de Cnes d'ici le 30 avril prochain. A partir de ce moment les collectivités auront 3 mois pour émettre un avis sur la proposition. Monsieur Chito attire l'attention des élus sur les délais et propose que la Cté de Cnes travaille avec l'ANEM et l'AMF pour la procédure à venir. En accord, l'assistance attendra des modèles de délibération et autres documents nécessaires à une mobilisation organisée.

Documents de séance :

Les documents relatifs au budget ont été envoyés par messagerie électronique

Sont distribués :

Copie de l'affectation de résultat

Copie du formulaire 1259

Tableau explicatif du calcul de la TEOM par commune

Article 35 de la réforme territoriale